



AVIS PUBLIC d'Entrée en vigueur

RÈGLEMENT 111.1-2026 modifiant les règlements du plan d'urbanisme Nos. 111 à 115 relatif à diverses dispositions concernant le lotissement, le zonage, les projets d'aménagement d'ensemble (PAE) et les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et abrogeant le règlement 285 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale

Est par les présentes donné par la soussignée directeur général que :

Le RÈGLEMENT 111.1-2026 modifiant les règlements du plan d'urbanisme Nos. 111 à 115 relatif à diverses dispositions concernant le lotissement, le zonage, les projets d'aménagement d'ensemble (PAE) et les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et abrogeant le règlement 285 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale a été certifié conforme par la MRC des Laurentides en date du 21 septembre 2026.

Conséquemment, ledit règlement a entrée en vigueur en date du 21 septembre 2026

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 2, rue du Village, durant les heures normales d'ouverture.

Une copie du règlement est également disponible sur le site web de la Municipalité.

Donné à Arundel ce 23 septembre 2026

Philip Toone

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Philip Toone, directeur général de la Municipalité d'Arundel, certifie avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Municipalité et avoir affiché une copie de cet avis au bureau de la Municipalité et sur le tableau d'affichage situé au 14, Route du Doctor Henry.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 septembre 2026

Philip Toone

Directeur général et greffier-trésorier

PUBLIC NOTICE

Bylaw 111.1-2026 amending urban planning regulations Nos. 111 through 115 regarding various provisions on land subdivision, zoning, comprehensive development projects (PAE), and site planning and architectural integration plans (PIIA), and repealing Bylaw 285 concerning site planning and architectural integration plans, was certified as compliant by the MRC des Laurentides on September 21, 2026.

Consequently, the aforementioned bylaw came into effect on September 21, 2026.

A copy of this bylaw is available for review at the Municipality's office located at 2 Rue du Village during normal business hours and is also available on the Municipality's website.

Issued in Arundel on September 23, 2026